

**L'ELEVAGE BOVINS ET LES CONDITIONS DE VIE DES ELEVEURS DE
L'ATACORA AU NORD BENIN**

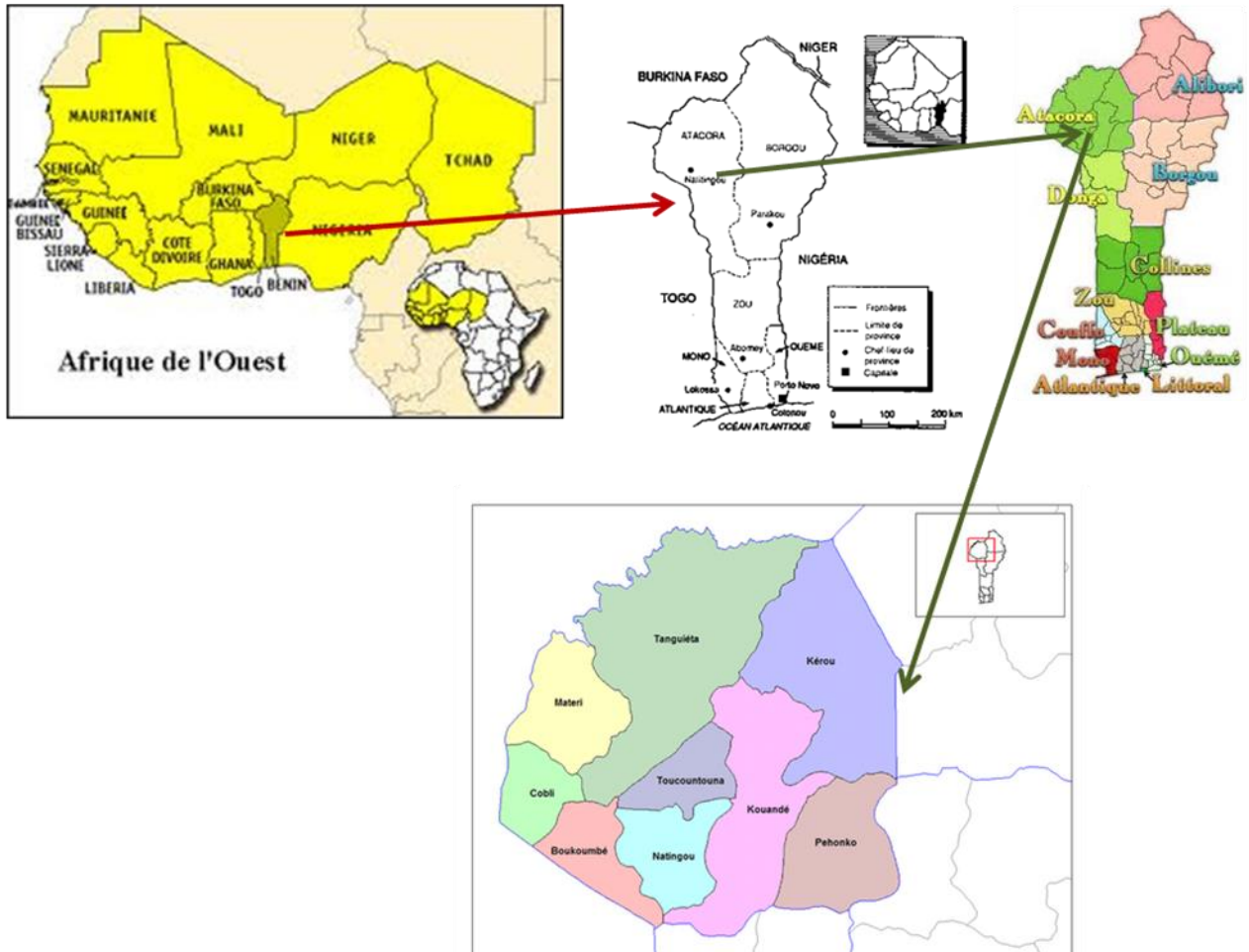
Peggy TOHINLO, Anne FLOQUET et Philippe LEBAILLY

1. Introduction

Situé au nord-ouest du Bénin, le département de l'Atacora a une superficie de 20 499 km² (soit 18% du territoire national) pour une population totale de 549 417 habitants (RGPH3 et estimée en 2007 à 659 341 habitants, soit 8% de la population du Bénin) répartie dans 9 communes regroupant 47 arrondissements et 385 villages et quartiers de ville. Il est limité au Nord par la République du Burkina Faso, au Sud par le département de la Donga, à l'Est par les départements de l'Alibori et du Borgou et à l'Ouest par la République du Togo. L'Atacora, département par excellence de la diversité ethnique du Bénin, regroupe plusieurs groupes socio-culturels et linguistiques dont les plus importants sont les Bariba 20%, les Berba 14%, les Waama 14%, les Bèsorabè 11%, les Natimba 10%, les Peulhs 10% et les Otamari 5%. Avec un climat soudanien fait d'une saison pluvieuse s'étalant sur 6 mois, la principale activité est l'agriculture qui emploie au moins 74% des actifs (RGPH3 en 2002) avec comme première occupation la production végétale suivie de l'élevage. L'élevage demeure la 2^{ème} grande activité des actifs du département de l'Atacora et selon, les statistiques du ministère de l'agriculture de l'élevage et de la pêche, le cheptel bovin de l'Atacora contribue en 1990 pour 1/5 à l'effectif du cheptel national. Toutefois, l'élevage dans l'Atacora présente des spécificités selon les zones agro-écologiques et les ethnies des éleveurs. En effet, pendant que les volailles sont très développées dans l'ouest du département sur les sols ferrallitiques et ferrugineux lessivés à concrétions, l'élevage des ruminants se concentre fortement dans les communes de Kouandé, Kérou et Péhunco à l'est du département sur des sols ferrugineux tropicaux. De plus, l'élevage bovins et des ovins est l'apanage des peulhs installés un peu partout dans le département avec des effectifs importants à l'est et dans Matéri et Boukoumbé. Ainsi, l'Atacora-Est (les communes de Kouandé, Kérou et Péhunco) constitue le parc à bovins du département avec près des 2/3 du cheptel. Cette région a été la zone de concentration du Projet de Promotion de l'Elevage de la coopération allemande (GTZ devenue GIZ) entre 1983 et 2000.

Seulement, après plus d'une décennie d'appui de la GTZ à l'élevage en général et à l'élevage bovin en particulier, cet élevage demeure traditionnel avec, une tendance à la baisse non seulement du cheptel mais également du prestige social qu'il confère. En effet, la constitution de cette épargne sur pied (cheptel bovin) est de moins en moins perçue comme un symbole de prospérité que des réalisations physiques et le niveau de productivité agricole. Il s'ensuit qu'on se demande si le PPEA a effectivement contribué ou non au développement de l'élevage bovin et à l'amélioration des conditions de vie et

d'existence de l'éleveur peulh de l'Atacora. Pour y parvenir, nous examinerons successivement (i) les modes d'élevage bovins et leurs évolutions, (ii) les circuits et flux de commercialisation et enfin (iii) les conditions et niveaux de vie des éleveurs.



Carte : situation du département de l'Atacora dans le Bénin

2. Démarche Méthodologique

Le présent papier s'inscrit dans le cadre de nos travaux de recherche pour la thèse de doctorat qui sont financés par le Programme Interuniversitaire Ciblé (PIC) intitulé « Développement rural participatif au Bénin : Leçons d'Expériences ». Ainsi les données utilisées sont issues non seulement de la documentation des divers projets ayant intervenus sur le l'élevage bovin (surtout PPEA, PDE, PrOCGRN), des études socio-économiques de références du PAMRAD et du PrOCGRN conduites par le CEBEDES, des rapports du Centre Régional pour la Promotion Agricole (CeRPA), mais également de nos premiers interview auprès d'éleveurs peulh, d'éleveurs non peulh, d'association d'éleveurs et des techniciens de l'élevage.

3. L'élevage Bovin au nord-ouest du Bénin

L'élevage bovin est l'activité principale du Peuhl. Toutefois les autres ethnies de l'Atacora, telles que les Bétamaribè, Gourmantché, Natemba, etc. élèvent également les bovins. De même, très peu de femmes parviennent à élever les bovins (6% CEBEDES, 2006) ; pendant qu'à l'ouest de l'Atacora, la majorité des éleveurs bovins sont des chefs ménages à l'est on retrouve aussi bien des chefs ménages comme des aides familiaux ou des dépendants comme éleveurs.

3.1 Les races du cheptel Bovin

Le cheptel bovin du département est constitué essentiellement des animaux de deux races qui se répartissent dans les diverses zones agro-écologiques du département. La race Somba, qui est de petite taille avec des taureaux à courtes cornes et des vaches à faible productivité laitière, se rencontre en majorité au centre et à l'ouest de l'Atacora. Les bovins de la race Somba sont de bons animaux de boucherie et sont considérés (par les experts) comme des trypanotolérants. A l'est de l'Atacora, les troupeaux sont constitués essentiellement des bovins de la race Borgou qui sont moins trypanotolérants avec un bon rendement à l'abattage. Ils sont de bons animaux de trait et plus grand en taille que les bovins Somba.

Pour améliorer le format des animaux, les éleveurs introduisent depuis quelques années des taureaux de Zébu venant du Burkina-Faso. Ainsi, on observe des Métis issus des divers croisements. Par exemple le croisement de Borgou et Somba donne des métis relativement plus trypanotolérants alors que les croisements Zébu et Borgou d'une part et Zébu et Somba d'autre part donnent des métis relativement moins trypanotolérants (Mègué A. 1991).

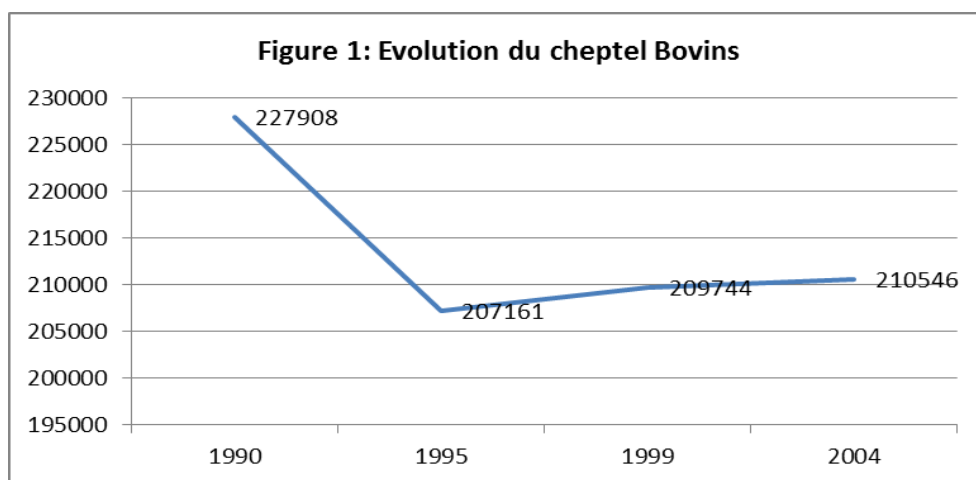
3.2 Effectif et évolution du cheptel bovin

Selon le dernier recensement des bovins effectué en 1995 et les statistiques du Centre Régional de Promotion Agricole (CeRPA) Atacora-Donga, l'effectif du cheptel du département de l'Atacora serait passé de 227.908 à 207.161 animaux entre 1990 et 1995 ; soit un taux de diminution de 0,09% (cf. figure1). De même la moyenne d'animaux par troupeau aurait également connue une régression sur la même période en passant de près de 37 (36,82) à 33 bovins.

Seulement dans cette période de 1990 à 1995, le cheptel bovin à l'échelle nationale a connu une tendance à la hausse avec un taux de croît de 3.3%. Faute de recensement et de suivi effectif des troupeaux témoins (le dernier suivi remonte à 1997), les statistiques sur le cheptel bovins, au niveau du Ministère de l'agriculture, sont générés à partir de l'effectif de 1995 avec le taux de croissance annuel de 3,3% et ceci indépendamment de toute situation d'épizooties, de vols, d'aléas ou catastrophes naturelles. Il s'ensuit que pour

la Direction Nationale d'élevage, le cheptel bovin de l'Atacora est estimé à 240186 animaux en 1999 et que l'effectif moyen par troupeau serait entre 50 et 60 animaux. Toutefois, cette moyenne par troupeau présente assez de disparités d'une commune à l'autre ; par exemple l'effectif moyen par troupeau serait de 29 à Boukoumbé, 85 à Matéri et de 66 à Kérou.

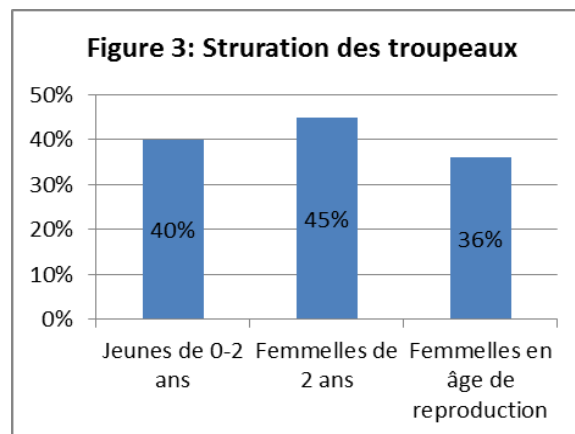
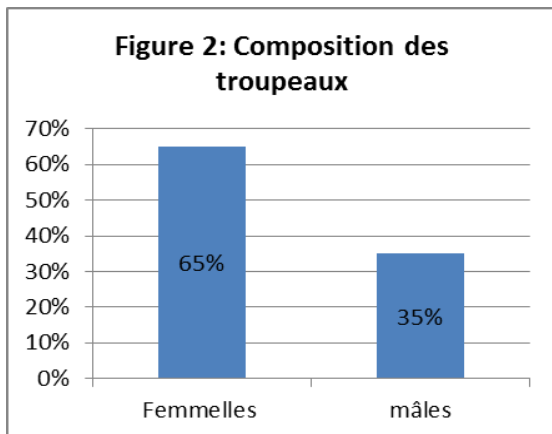
Pour les éleveurs, cette tendance à la hausse du cheptel bovin ne semble pas aussi perceptible que le laisse envisager les statistiques nationales. En effet, les difficultés d'alimentation, d'abreuvement, les épizooties, la recrudescence des vols, les accidents de circulation, etc. exercent une pression réductrice aussi bien sur le nombre que l'effectif des troupeaux.



Source : Rapports annuels CeRPA

3.3 La Structure du cheptel bovin

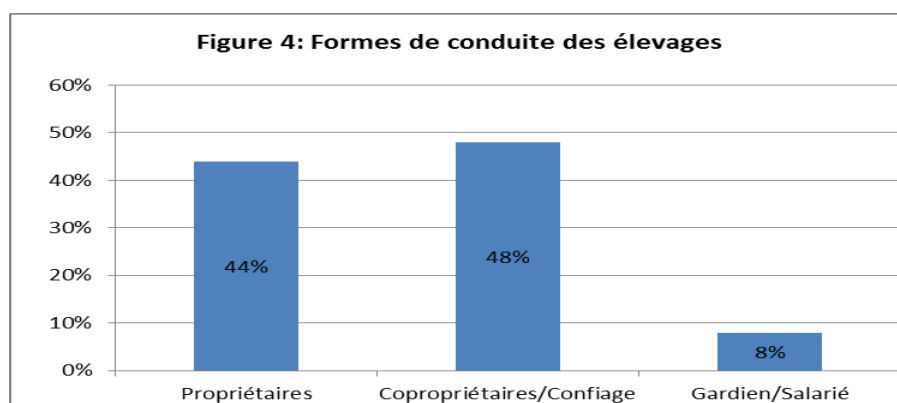
En matière de structure, les troupeaux sont constitués à plus de 65% de femelles pour moins de 35% de mâles (cf. figure 2). Les jeunes animaux de 0 à 2 ans font 40% de l'effectif des troupeaux, les femelles de 2 ans et plus constituent 45% des effectifs pendant que les femelles en âge de reproduction font 36% des animaux (cf. figure 3). En général, les troupeaux sont jeunes avec un fort pourcentage de femelles (celles de plus de 2 ans et de celles déjà en reproduction) ce qui laisse présager de l'augmentation sensible de leurs effectifs si les animaux bénéficient de bonnes conditions d'élevage (alimentation, abreuvement, soins sanitaires, etc.).



Source : CARDER, 2001 ; Anne Floquet, 2006, CEBEDES, 2008

3.4 Types de propriété des troupeaux

A l'échelle départementale, les troupeaux sont à 44% conduits par les propriétaires ou un membre de sa famille. Le système de copropriétaire dans lequel un éleveur peulh (généralement sédentarisé) en plus de son troupeau se voit confier des troupeaux dont il a la responsabilité sans en être propriétaire, se rencontre dans 48% des cas. En fin, on note le recrutement par le propriétaire d'un salarié/gardien (payé en espèce ou en nature) qui garde le troupeau dans 8% du cheptel (cf. figure4). Toutefois, ces moyennes cachent bien des disparités. En effet dans la région Est de l'Atacora (les communes de Kouandé, Kérou et Péhunco) 67% des troupeaux sont conduits par les propriétaires ou des membres de leurs familles contre 31% en copropriété et seulement de 2% de salariés. Par contre dans les communes de Tanguiéta, Matéri et Boukoumbé, la copropriété concerne près de 58% des troupeaux contre 25% en propriété.



Source : CARDER, 2001 ; Anne Floquet, 2006

3.5 Modes d'élevage

Dans l'Atacora, les modes d'élevage du bovin sont essentiellement extensifs et de type traditionnel ; donc tributaires des aléas climatiques. Le système de pâturage est celui la vaine pâture dans lequel les animaux sont soumis à de grands déplacements à la recherche de pâturage et de l'eau. En général, on rencontre deux modes d'élevage celui sédentaire et

l'élevage transhumant. L'élevage sédentaire consiste en l'installation des éleveurs et leurs animaux dans les campements/villages à proximité de cours d'eau permanents ou des barrages et retenues installés par les projets pouvant servir à l'abreuvement des animaux durant toute l'année. Dans ce type d'élevage, les animaux n'effectuent pas de grandes distances pour le pâturage et ils sont conduits par les éleveurs et/ou des aides familiaux. Une autre variante de cet élevage sédentaire est observée à Matéri et Boukoumbé où les animaux sont abandonnés à eux-mêmes glanant quelques herbes sur leurs parcours et errant de buissons en buissons aux alentours des villages. Le soir, les animaux reviennent à la maison ; il s'agit du système de libre pâturage sans garde. C'est ce système qui enregistre les forts taux de pertes, de vols et d'accidents d'animaux.

L'élevage transhumant est un ensemble de mouvements saisonniers de rythme pendulaire à caractère cyclique qui concerne aussi bien les hommes que les animaux. On distingue la grande transhumance qui se passe en saison sèche et la petite transhumance en saison des pluies. En effet, si en saison pluvieuse (juillet à octobre) les animaux sont juste éloignés des zones de culture pour pâturer dans un rayon allant de 5 à 15 km, en saison sèche ces animaux partent à plus de 100km. De décembre à mai (saison sèche) du fait de la pénurie d'eau et de pâturage, les animaux gardés par les éleveurs (chef de ménages, chefs d'unités d'exploitation, aides familiaux, etc.) partent à la recherche des zones fourragères disposants de cours d'eau (73%) ou de bassins/retenues d'eau (22%). Ainsi, les troupeaux de l'est se déplacent vers le sud, le centre et l'ouest et/ou vers le département de l'Alibori. C'est en général une période difficile pour les animaux dont les besoins alimentaires (aussi bien quantitativement et qualitativement) ne sont presque jamais couverts de sorte qu'ils s'en sortent chaque année avec une perte de poids de 20 à 30%. De même, les risques d'apparition de foyers des épizooties à cause de la concentration de plusieurs troupeaux autour des points d'eau sont très élevés lors de la grande transhumance. La période de transhumance est également celle de grands conflits aussi bien en éleveurs qu'entre éleveurs et agriculteurs. En effet le département de l'Atacora étant une zone d'accueil et de transit pour les transhumants (surtout les éleveurs peuhls) et les animaux venus du Niger, du Burkina Faso et du Mali, l'insuffisance et le non-respect des couloirs de passages et des zones de parcage provoquent des conflits (parfois très violents) entre aussi les éleveurs (transhumants nationaux et transhumants transfrontaliers) d'une part et entre transhumants et les agriculteurs d'autre part du fait de la destruction des cultures par les animaux. Selon les éleveurs, les mises bas de novembre à février donnent, selon les éleveurs, des veaux plus rustiques.

Outre ces deux modes d'élevage, la claustration des bovins avec apports réguliers en nourriture est un système qui émerge et qui est pratiqué par à peine 1% des éleveurs de l'Atacora.

Ces modes d'élevage soumettent les troupeaux à un taux de décès moyen annuel d'environ 3 animaux et de vente de 1 à 5 animaux chez au moins 65% des éleveurs

(CARDER Atacora, 2001). Ces fluctuations, qui sont dus aux épizooties encore mal maîtrisées d'autant que les ventes, sont en partie causées par les maladies qui poussent l'éleveur à se débarrasser de l'animal ; elles contrebalancent l'accroissement naturel de la taille des troupeaux (CEBEDES, 2006). De même, les charges relatives aux soins de santé de l'animal représentent 89% des dépenses de l'élevage, viennent ensuite celles de l'alimentation qui sont estimées à 50% (CARDER Atacora, 2001).

4. Les circuits et flux commerciaux de la filière bovine

Les troupeaux de bovins fournissent plusieurs produits sur le marché. Ces derniers peuvent être répartis en deux (02) grandes catégories à savoir les animaux et le lait. Le rendement en lait des vaches varie selon les races et les modes d'élevage. Toutefois, selon Kpérou, 2006 les vaches produisent en moyenne 1,15 kg de lait par jour soit près de 300 litres pour la moyenne de 180 de lactation par an. La gestion de ce lait est du ressort des femmes des éleveurs peulhs. Elles le vendent frais ou transformé en fromage (wagashi) et vendu sur les marchés locaux du département. Toutefois, signalons que des collectrices venant surtout de Cotonou, Porto-Novo et dans une moindre mesure Parakou, sillonnent ces marchés locaux pour s'approvisionner en fromages afin de les revendre dans ces grandes villes. L'installation de l'usine de fromage (wagashi) dans la région est du département constitue une grande opportunité de débouché pour les femmes peulhs.

Quant aux animaux, la vente concerne les deux sexes et intervient à divers âges. Toutefois, pour les éleveurs, la fonction première de l'élevage bovin n'est pas de générer un revenu mais de créer une épargne facilement mobilisable en cas de besoin d'argent. Par conséquent, les animaux surtout les reproducteurs sont rarement vendus sauf en cas de maladies ou d'un besoin pressant d'argent. Pour la vente, les animaux sont soit vendus au village (surtout dans le cas des élevages sédentaires) ou conduits directement par le propriétaire ou par le bouvier sur les marchés à bétail du département. En effet, dans le département de l'Atacora, chacune des communes d'élevage bovin dispose d'au moins un marché à bétail. Les marchés les plus importants en matière de flux de bovins sont :

- Ceux de Péhunco, Chabicouma et Kérou installés par le PPEA et auquel s'ajoute depuis 2010 celui de Kouandé
- A l'Ouest ceux de Matéri et Cobly
- Au centre Natitingou et celui de Toucoutouna qui a été installé en 2010.

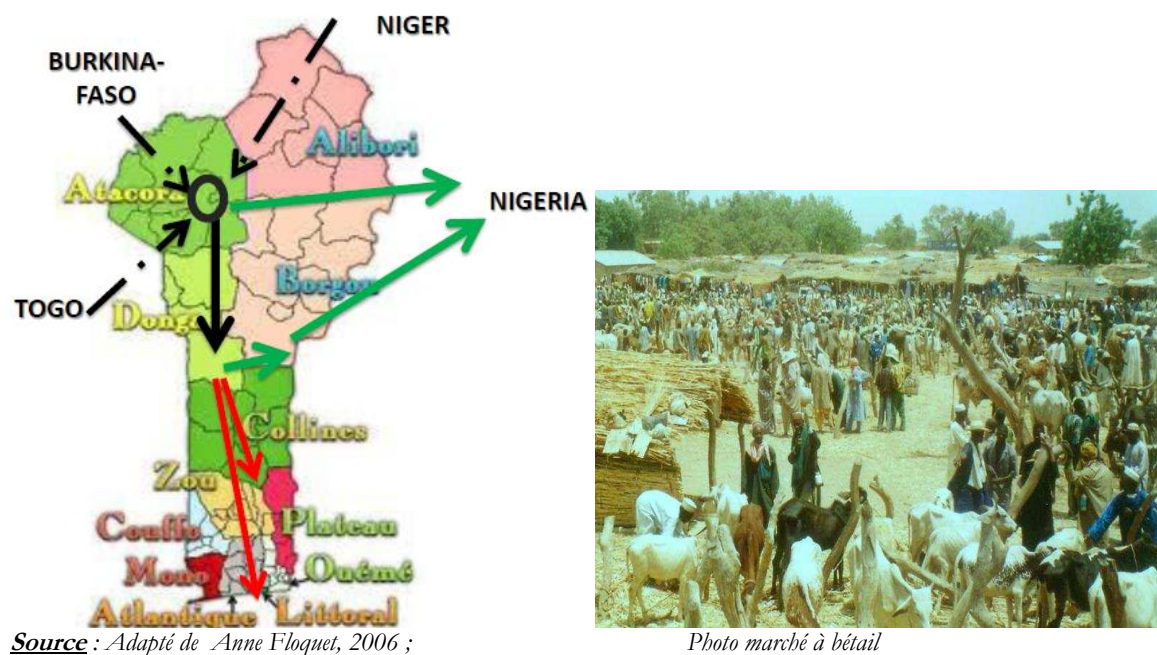
Pendant que les marchés de l'Est sont approvisionnés essentiellement par les éleveurs de la zone et accessoirement par les transhumants venant du Niger et de l'Alibori, ceux du Centre et de l'Ouest sont ravitaillés en grande partie par les éleveurs venant du Burkina-Faso, du Togo, des communes de la région Est de l'Atacora. Les bêtes vendues sur ces marchés descendent généralement à pieds à Djougou (en particulier en passant par Kolokondé-Patargo-Yébessi) pour prendre la direction de Parakou. Une fois à Parakou, une partie des animaux continuera son parcours à pieds pour rejoindre le Nigéria en passant par l'Okpara pendant que l'autre partie sera convoyée par camion sur Bohicon et

Cotonou au sud-Bénin. Ainsi les marchés à bétail sont alimentés par des flux internes et externes au Bénin (cf. figure 5). Chaque bête vendue sur ces marchés donne droit à une taxe de 500 fcfa (autrefois 200fcfa) que le vendeur paye à la mairie de la commune concernée.

Les prix de vente des bêtes varient selon leur sexe, âge, format et état de santé. En effet, si la vente des veaux, velles et taurillons est rare, c'est non seulement parce qu'ils participent à la reconstitution du troupeau mais également et surtout que leur prix n'est pas rémunérateur. Leur prix de vente dépasse rarement 100 à 150.000fcfa. Par contre un taureau ou une génisse en bonne santé avec un bon format peut coûter jusqu'à 400.000 fcfa. Les vaches reformées tournent autour de 200 à 300.000 fcfa.

Pour être vendue, les bêtes sont conduites souvent par le propriétaire ou par le bouvier, qui reçoit du propriétaire les instructions sur le prix de vente. Généralement le bouvier s'arrange pour avoir un surplus sur le prix de vente et ceci pour son propre compte. En moyenne 65% des éleveurs vendent entre 1 et 5 bêtes par an contre seulement 10% qui vendent entre 6 et 10 animaux par an.

Figure 5 : Flux du bovin sur les marchés



5. Les Conditions de vie des Eleveurs

5.1 Revenu et Niveau de Prospérité

Pour la majorité des éleveurs enquêtés, la fonction première de l'élevage n'est pas de générer un revenu mais de créer une épargne facilement mobilisable en cas de besoins urgents de liquidité pour la résolution des événements imprévus et divers problèmes récurrents comme les soudures, les frais de scolarité, les maladies, le mariage, les

funérailles, etc. Toutefois, le revenu moyen seuil pour l'élevage bovin est estimé autour de 400.000 FCFA par an (Kpèrou, 2006 et CEBEDES, 2006) contre un seuil de pauvreté estimé à 120.000fcfa en zones rurales de l'Atacora (INSAE, 2011). Avec ce revenu annuel moyen de l'élevage bovin établi autour de 400.000fcfa, soit plus de 3 fois le revenu monétaire annuel dans la zone, les éleveurs bovins sont donc tous au-dessus du seuil de pauvreté monétaire ; ils sont alors tous monétairement riches. Seulement selon ces éleveurs mêmes, un revenu inférieur à ce seuil annuel moyen (de 400.00fcfa) et conformément aux résultats des classements par niveau de prospérité effectués par ces derniers, se trouve les éleveurs moyennement pauvres, les pauvres et les très pauvres à mesure que l'on évolue vers le bas de l'échelle sociale. Le passage de la classe des moyennement pauvres vers les prospères s'opère moins par l'augmentation de revenu que par l'accumulation de capital. Ainsi au-delà du revenu seuil, les éleveurs accumulent des capitaux par l'accroissement du cheptel bovins, la diversification des activités (installation de moulins à céréales, équipements de transformation, etc.), augmentation des emblavures et/ou de son patrimoine foncier. Cette accumulation des capitaux d'exploitation contribue à l'amélioration de l'habitat, des moyens de transports, etc.

En terme de différenciation sociale endogène dans notre milieu d'étude, les prospères sont ceux qui parviennent à assumer leurs charges familiales (alimentation du ménage, et dans certains milieux la scolarisation des enfants) souvent grâce à un capital d'exploitation (bovins, élevage) et un foncier suffisant. Par contre les riches (ou très prospères) sont ceux qui parviennent à accumuler de façon visible et tangible des capitaux domestiques (habitat, des bâtiments en location, des moyens de transports en commun), des femmes (même d'autrui) et du capital d'exploitation (bovins, culture attelée, moulins, etc.). Dans certains milieux, la richesse doit s'accompagner d'une propension à aider son prochain, donc à être sociable. A l'Ouest de l'Atacora, dans les communes de Boukoubé et Tanguiéta, la catégorie des très prospères/riches n'existe presque pas (CEBEDES, 2006).

La pauvreté est définie comme une incapacité à assumer ses responsabilités en matière de charges (pas d'autosuffisance alimentaire ni de sécurité alimentaire, impossibilité de scolariser les enfants, etc.) ou soit comme une incapacité à devenir autonome (on reste « sous ordres »). La pauvreté est souvent due à la jeunesse, au manque et/ou au faible niveau de fertilité de ressources foncières ou à la mauvaise gestion des ressources et des charges ou encore à la paresse et/ou la maladie. Ce qui fait la différence entre les pauvres est que certains vont pouvoir saisir une opportunité morale et/ou matérielle (d'un parent, d'une institution, projet/programme) pour décoller pendant que les autres seront seuls et pourraient voir leur situation s'aggraver. La grande pauvreté s'accompagne souvent d'une désocialisation.

Avec les appuis du PPEA en faveur de l'association de l'agriculture à l'élevage, la majorité des éleveurs de l'Atacora sont aussi des agriculteurs y compris même les peulhs qui vont en transhumance avec leurs troupeaux. Ainsi, les superficies emblavées constituent également un critère de différenciation sociale qui s'ajoute au capital. Les ménages très pauvres ont très peu de terre (entre 1 et 2 ha) ; ils sont à peine 3%. Les pauvres emblavent en moyenne entre 2,5 et 3, 5 ha pendant que les moyennement pauvres sont autour de 4 à 5 ha pour un capital de l'ordre de 600 à 700.000fcfa (CEBEDES, 2006). Les prospères et les très prospères cultivent plus de 7 ha de terre à la différence que les très prospères/riches disposent d'importants capitaux qui leur permettent de mener des activités non agricoles. Ces activités non agricoles contribuent pour plus de 50% au

revenu net des très prospères/riches pendant que l'ensemble celles agricoles et celles liées à l'exploitation des ressources naturelles ne participent qu'à 30% au revenu. En moyenne au niveau des ménages, le capital accumulé en moyenne est de 935.252 F avec une grande dispersion selon le niveau de prospérité du chef de ménage (150.000 à 2.400.000 F).

Suivant nos enquêtes et les résultats de CEBEDES, la taille du ménage augmente avec le niveau de prospérité. Toutefois, le niveau de prospérité des chefs de ménage et celui des membres du ménage ne sont pas toujours le même. En effet, si le niveau de prospérité de la première épouse est souvent lié à celui du chef ménage tel n'est pas le cas pour les autres épouses. La pauvreté semble être mieux partagée que la prospérité car les épouses des chefs de ménage pauvres et très pauvres le seront majoritairement aussi (à 60 et 85%) tandis que seuls 30% des chefs de ménage prospères et très prospères partagent leur état avec leurs épouses (même ces dernières sont rarement soumises à la grande pauvreté). La même situation prévaut au niveau des autres dépendants avec quelques cas de chefs de ménage pauvres coexistant avec des dépendants prospères. Il s'agit souvent de fils et de leurs mères et tantes veuves ou divorcées et ayant développé des activités génératrices de revenu bien assises. La pauvreté est mieux partagée par les chefs de ménage avec leurs dépendants que la prospérité.

5.2 Niveau d'alphabétisation et de scolarisation

A l'instar de l'ensemble de la population du département de l'Atacora pour laquelle 70% des adultes de plus de 15 ans ne sont alphabétisés dans aucune langue locale, la majorité des éleveurs enquêtés sont des analphabètes. Toutefois la scolarisation des enfants en âge de scolarisation a été l'un des critères qui détermine la prospérité des ménages. Ainsi, nous pourrions dire que les ménages très prospères, prospères et moyennement pauvres sont ceux qui scolarisent le plus leurs enfants. C'est ce qui justifie sans doute le fait que près de 7 enfants sur 10 en âge de scolaire soient effectivement scolarisés comme le montre le tableau suivant. Les communes à gros cheptel bovins affichent les meilleurs taux brut de scolarisation. On est donc tenté d'affirmer que les enfants sont de moins en moins retenus à la maison pour conduire les troupeaux ; c'est aussi le résultat de la politique nationale de gratuité de l'enseignement maternel et primaire au Bénin.

Tableau: Taux de Brut de scolarisation par commune de 2004 à 2007

COMMUNES	2004	2005	2006	2007
Boukoubé	-	71,84	74,56	59,17
Cobly	-	43,69	74,66	57,62
Kérou	-	77,64	81,95	54,45
Kouandé	-	75,51	82,97	59,6
Matéri	-	74,69	75,21	60,76
Natitingou	-	76,06	83,1	63,2
Péhunco	-	87,25	83,01	69,17
Tanguiéta	-	78,89	82,67	61,22
Toucountouna	-	71,72	74,92	60,58
ATACORA	-	73,03	79,23	60,64

Source : INSAE (TBS), 2008

6. Conclusion

L'élevage en générale et celui bovin en particulier demeure l'une des activités économiques les plus importantes non seulement pour les ménages mais également pour les collectivités locales que sont les mairies. En effet, elle participe considérablement aux recettes fiscales des communes par le biais non seulement par les taxes sur passage pour les transhumants étrangers mais également par les taxes sur les marchés à bétail.

Au niveau des ménages, la spécialisation éleveur non agriculteur à céder sa place à des agro-éleveurs qui associent parfaitement l'agriculture et l'élevage et pour lequel les projets de la GTZ et spécialement le PPEA a beaucoup œuvré . Les revenus de l'un des activités pourrait être en partie investir dans l'autre afin d'améliorer les performances de cette dernière.

L'élevage bovin semble générer des résultats économiques satisfaisants pour les éleveurs de l'Atacora au point où il est considéré comme un facteur de différenciation sociale participant à l'amélioration des conditions de vie, de prospérité des ménages. Toutefois l'amélioration des revenus générés par l'élevage bovin passe par la résolution des problèmes d'épizooties et de mortalité.

BIBLIOGRAPHIE

Anne Floquet, 2004. Présentation de la note sur la pauvreté au Bénin

Byll Kpèrou Gado, 2006 : Impacts socio-économiques de la transhumance transfrontalière dans la zone riveraine du parc W au Bénin

CARDER Atacora, 2001 : Rapport de l'enquête sur la typologie des exploitations d'éleveurs et le disponible en bétail dans les départements de l'Atacora-Donga

CEBEDES, 2006 : Etude de référence sur la Situation socio-économiques des ménages des communes et villages d'intervention du PrOCGRN dans l'Atacora et la Donga

CEBEDES, 2008 : Etude socio-économique de référence sur « Etat des indicateurs après trois années d'intervention du PAMRAD » Rapport final

CEBEDES, 2008 : Etat de la sécurité alimentaire au Bénin.

Cour Jean-Marie, 2007 « Peuplement, urbanisation et développement rural en Afrique subsaharienne : un cadre d'analyse démo-économique et spatial », Afrique contemporaine, n°223-224, p. 363-401.

INSAE, 2007 : Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de vie et des Ménages (EMICoV) et Enquête Démographique de Santé (EDS)

INSAE, 2008 : Tableau de Bord Social (TBS) 2004-2007 des départements de l'Atacora et de la Donga (1^{ère} édition)

INSAE, 2011 : Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICoV-Suivi 2010). INSAE, Cotonou, 123 p

Hugon Philippe, 2006 « Peut-on parler d'une crise ou d'un renouveau de l'économie du développement durable durant la dernière décennie ? », Revue Tiers Monde, n° 187, p 591-619.

Frank Dominique Vivien, 2001 : « Le patrimoine naturel » : jeux et enjeux entre nature et société. (document de travail).

Johny Egg, 1989 : Disparités des politiques économiques et échanges agricoles régionaux en Afrique de l'ouest.

Robert Badouin, 1979 : « Economie et aménagement de l'espace rural » éditions. PUF, p 99-135.

Rapports d'activités du PPEA